



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 25 octobre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 26

Présents : 18

M. MAHALI	M. BOURRELY	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme BAGHDAD	M. CAVANNA	M. GARCIN	M. RICHARD
Mme BELLEC	Mme CHENET	M. GILLET	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. DE GEA	Mme JEROME	
Mme BERNARDINI	M. DOYER	M. MARKOVIC	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD

M. CARASENA	à	Mme MATHERON
M. MORENO	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 4

Mme CANTAREL	Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE
--------------	-----------	-----------	--------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

<p>DELIBERATION 23-65</p> <p>LE VERONESE Ravalement de façade – Mise à disposition d'un local « Base de vie »</p>	<p><u>N° 23-65 – LE VERONESE - RAVALEMENT DE FAÇADE – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL « BASE DE VIE »</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Dans le cadre du plan prévisionnel d'entretien du patrimoine, Toulon Habitat Méditerranée a notifié un marché de travaux à l'entreprise LV BATIMENT, représentée par Mr LIVIGNI Jean Philippe, en vue de la réalisation du ravalement des façade du groupe « Le VERONESE 1 ».</p> <p>Au vu de l'exiguïté des espaces communs du groupe et du manque de stationnements constaté sur le site, il est difficile de mettre en place des installations de chantier conformes aux directives règlementaires sans impacter très fortement les stationnements de nos locataires.</p>
--	---

Un local d'une superficie approximative de 41 m² donnant directement accès sur les espaces extérieurs du groupe et équipé d'un bloc sanitaire est disponible au rez de chaussée de la cage B du groupe « Le Véronèse ».

Ce local, actuellement dans un état moyen, pourrait être utilisé pendant la durée du chantier de travaux à partir de novembre 2023 jusqu'au mois d'avril 2024, (la date prévisionnelle de réception des travaux étant le 8 avril 2024).

L'utilisation de ce local sera strictement limitée aux fonctions de base de vie des ouvriers de l'entreprise LV BATIMENT et de stockage de matériels nécessaires à la réalisation des interventions prévues sur Véronèse 1.

Le titulaire devra fournir une attestation d'assurance du local couvrant la durée de la mise à disposition et un état des lieux d'entrée devra être réalisé avec relevé de compteurs. Les consommations spécifiques, l'entretien du local seront pris en charge par l'entreprise présente sur site selon les modalités prévues au compte prorata conformément aux marchés signés.

Lors de la restitution du local via un état des lieux de sortie, l'entreprise LV bâtiment aura réalisé au préalable la remise en peinture de l'ensemble du local.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer avec l'entreprise LV BATIMENT une convention de mise à disposition à titre gratuit aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer avec l'entreprise LV BATIMENT une convention de mise à disposition à titre gratuit selon les conditions précitées, aux fins d'utilisation du local de 41 m² sis au VERONESE.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

